

I.4. Les défis

- 42.** Avec le basculement démocratique, qui s'est produit au milieu du vingtième siècle, tous les espoirs étaient justifiés. Une société inédite semblait à portée de main. L'euphorie ambiante a fait que quelques "détails" ont été sous-estimés.

Certes, l'élite économique et financière était affaiblie : une partie de l'élite avait disparue ou s'était mise hors-jeu. ^{1/109} Elle existait toutefois toujours et avait conservé le contrôle des pouvoirs économiques et financiers.

Ses pouvoirs n'ont pas été mis en cause. Les richesses, accumulées sous le régime politique antérieur, n'ont pas été inquiétées. Aucun régime transitoire et aucune redistribution ultérieure n'ont été prévus. L'élite a conservé sa richesse et le contrôle de l'outil économique et financier ; elle a également su préserver le système économique et financier du dix-neuvième siècle.

Le phénomène contractuel, les régimes de responsabilité, le droit de propriété, la fiction de la personne morale de droit privé... n'ont pas été mis au pas des principes, finalité et règles de fonctionnement démocratiques.

A cette erreur stratégique, s'ajoute le constat que les idées et les convictions politiques ne changent pas du jour au lendemain.

A tous les niveaux du pouvoir judiciaire, des administrations publiques, de l'enseignement..., se trouvaient des personnes qui étaient et restaient convaincues pendant plusieurs générations de la supériorité alléguée des principes, de la finalité et des règles de fonctionnement du 19^{ème} siècle, hostiles à la démocratie.

- 43.** Handicapés par ces "détails" qui n'ont pas été pris en considération, les pouvoirs législatifs et exécutifs se sont mis au travail.

Ils ont donné naissance à l'Etat-providence, construit à l'aide des principes, finalité et règles de fonctionnement démocratiques.

Ils ont amélioré de façon substantielle les conditions de vie des personnes se trouvant sous leur autorité. De ce point de vue, le pari a été réussi.

Législateurs et exécutifs ont développé, organisé, mis en œuvre, maintenu, surveillé, contrôlé et financé des services et des soins publics, dédiés à la sécurité, la santé, l'enseignement et l'épanouissement de leurs ressortissants. Ils ont réalisé et limité l'exercice des droits et libertés, garantis par la Constitution et la Convention EDH.

Connue comme les "trente glorieuses", la période des années 1945 à 1975 a donc vu se développer l'Etat-providence, alors que l'élite n'avait pas encore eu le temps de retrouver son souffle.

^{1/109} Une partie de l'élite avait collaboré avec l'envahisseur.

Quatre axes sont à discerner.

La sécurité sociale (1) a été élaborée. Elle est devenue un système cohérent qui couvre les besoins et valeurs essentiels des bénéficiaires, leur vie durant. Elle est financée par des cotisations qui sont à charge des bénéficiaires et de leurs employeurs éventuels. Son bon fonctionnement est garanti par l'Etat.

L'accès à l'enseignement (2) a été élargi. Rendu obligatoire jusqu'à un certain âge, sa qualité a été améliorée, avant de stagner et de reculer.^{1/110} L'enseignement a été le moteur d'une mobilité sociale jamais atteinte avant, qui s'est cependant estompée depuis les années 2000.

Avec succès, les pouvoirs publics ont développé des activités économiques et financières (3). Les produits et services des entreprises publiques étaient compétitifs avec ceux du secteur privé. Elles créaient des emplois et contribuaient au financement des services et soins publics.

Les revenus et les successions étaient soumis à une fiscalité directe et progressive (4). Les revenus et les patrimoines les plus importants contribuaient nettement plus que les revenus et les avoirs modestes. La fiscalité progressive et la sécurité sociale étaient (sont) des mécanismes de redistribution. Elles corrigent les inégalités patrimoniales, qui résultent de l'accumulation et de la concentration de revenus et de richesses.

Ces développements viennent au crédit des législateurs et de leurs exécutifs. Ils ont été réalisés par des lois impératives et prohibitives de droit public.^{1/111} Les incursions en droit privé ^{1/112} des principes, de la finalité et des règles de fonctionnement démocratiques se comptent, au contraire, sur une main. ^{1/113}

Les "trente glorieuses" ont créé le mirage d'un *modus vivendi* fructueux entre un pouvoir politique démocratique et les pouvoirs économiques et financiers, contrôlés par l'élite économique et financière.

En réalité, l'élite prenait son mal en patience. Elle payait les impôts progressifs ^{1/114}, contribuait au financement de la sécurité sociale ^{1/115}, subissait la concurrence d'entreprises publiques... en attendant des jours meilleurs.

^{1/110} Depuis les années 1980.

^{1/111} Le droit public réunit les règles de droit qui s'appliquent aux relations entre les pouvoirs publics et leurs ressortissants.

^{1/112} Le droit privé réunit les règles de droit qui s'appliquent aux relations entre personnes en dehors de la sphère publique.

^{1/113} Clairesemées, elles n'ont jamais abordé ou corrigé le fondement historique du droit privé, à savoir la traduction en droit des principes, finalité et règles de fonctionnement du libéralisme économique.

^{1/114} Tout en n'oubliant pas l'évasion fiscale.

^{1/115} Dans la mesure du possible le coût des impôts et des cotisations faisait partie du coût de revient, externalisé sur "les autres".

44. La paternité de l'amélioration des conditions de vie n'est en outre pas incontestée.

L'élite économique et financière estime qu'elle résulterait de la croissance annuelle du produit intérieur brut, que l'élite attribue volontiers à son modèle économique et financier et à ses efforts.

En fait, les trente glorieuses ont affiché des taux de croissance nettement supérieurs à ceux qui ont été enregistrés ensuite sous l'égide du néolibéralisme.^{1/116}

La démocratie a hérité d'une Europe où quasiment tout était à reconstruire. Avant tout autre chose, il fallait remettre le vivre ensemble sur les rails en répondant aux besoins urgents et essentiels des survivants.

En mode de survie depuis plusieurs siècles, il fallait faire des populations sinistrées des personnes instruites et motivées, dont la sécurité, la santé, l'enseignement et l'épanouissement étaient garantis.

Le système économique et financier et les efforts de l'élite ont-ils su relever ce défi ? La réponse se trouve-t-elle au 19^{ème} siècle ?

A l'apogée de la "belle époque", la majorité (au moins 95% des hommes (h/f/x)) était dépourvue de sécurité, de santé, d'enseignement et/ou d'épanouissement. La réalisation de ces valeurs essentielles était jalousement réservée à la minorité gouvernante.

Ce ne sont donc pas le modèle économique et financier ou les efforts de l'élite, qui ont remis sur les rails le vivre ensemble et qui ont produit les taux de croissance du PIB pendant les trente glorieuses et après. ^{1/117} Ces mérites reviennent aux législateurs et à leurs exécutifs qui ont su mettre fin au système qui a dominé la "belle époque", à tout le moins d'un point de vue politique.

Ce sont les électeurs, leurs représentants politiques et les principes, la finalité et les règles de fonctionnement démocratiques qui ont réussi l'Etat-providence, nonobstant et malgré les activités économiques et financières de l'élite, qui poursuiv(ai)ent des objectifs bien différents.

Sans les acquis démocratiques ^{1/118}, le modèle économique et financier du 19^{ème} siècle et l'élite auraient été incapables à se redresser.

Avec ou sans modèle particulier, l'économie, la finance et l'élite qui les contrôle, dépendent, par ailleurs, partout et toujours de l'effort collectif qui fait que les ressortissants se trouvent en sécurité et en bonne santé, sont instruits et épanouis.

^{1/116} Voy ci-après n° 45 ; ce constat contredit les "mérites" que l'élite attribue à son "système" et à ses efforts.

^{1/117} Le produit intérieur brut.

^{1/118} Aussi bien leur conception, organisation et mise en œuvre que leur maintien surveillance, contrôle et financement.

La crise économique et financière, qui a éclaté en 2007-2008 ^{1/119}, et la crise sanitaire due au Covid-19 ont confirmé une fois de plus que l'élite, malgré le modèle dont elle fait l'éloge, n'est pas en mesure de se sortir seule des crises, qui sont pourtant inhérentes à son "système économique et financier".

Sans les acquis démocratiques, l'élite perd tout simplement les "instruments", dont dépend l'exercice de "ses" pouvoirs économiques et financiers.

Il est sans doute "humain" qu'elle ne souhaite pas trop parler de cette dépendance ou qu'elle cherche à tout prix un prétexte, dont elle se peut se servir afin de justifier qu'elle s'attribue une partie disproportionnelle du PIB et de sa croissance.

Cet habillement ne change rien au fait que l'économie, la finance, leur modèle et l'élite économique et financière dépendent des acquis démocratiques.

45. Alors que l'élite attendait son heure, la démocratie s'est laissée endormir, pensant que les dés étaient à jamais jetés.

Trop peu attentive, elle a sous-estimé la grogne élitaire.

Les économistes de l'école de Vienne (von Hayek, von Mises) manquaient des mots pour condamner la démocratie.^{1/120}

Des personnes influentes se montraient hostiles ^{1/121} ou réticentes ^{1/122} à son égard. ^{1/123}

Il serait injuste de faire un amalgame de leurs opinions, mais ils partageaient une appréhension commune à l'égard de la démocratie.

Ils n'étaient pas convaincus qu'il était sage de confier le pouvoir politique aux électeurs. Ils redoutaient la mise en cause des droits acquis, ce qui porterait, à leur avis, atteinte à la justice sociale.

Au lieu de prendre des risques avec la démocratie, il leur semblait plus raisonnable de faire confiance à l'élite et de lui confier (à nouveau) la gestion des pays.

La courbe de S. Kuznets, économiste américain, visualise merveilleusement leur doctrine.^{1/124}

^{1/119} Voy supra nos 1 à 8.

^{1/120} Leurs analyses ont été résumées par T. PIKETTY, *Capital et idéologie*, 821-825.

^{1/121} Dont l'américaine A. Rand était une figure de proue.

^{1/122} Comme H. ARENDT (T. PIKETTY, *Capital et idéologie*, 559-562).

^{1/123} K. POLANYI (*La grande transformation*, Paris, Gallimard, 1983, 448 p.) occupe une place particulière. Avec lucidité il a décrit les causes des catastrophes qui ont frappé la première moitié du vingtième siècle. Malheureusement il ne s'est pas prononcé sur les mesures qui pouvaient conduire à un avenir meilleur.

^{1/124} S. KUZNETS, *Economic growth and inequality*, *American Economic Review* 1955, 45, 1-18 ; pour une autre lecture de l'article de Kuznets, J. BALLEET, *L'économie à l'épreuve de l'éthique. Bonheur, justice, marché*, Louvain-La-Neuve, De Boeck supérieur, 2021, 218-220.

Sans détour, Kuznets admettait par une courbe fortement ascendante que l'application des principes, de la finalité et des règles de fonctionnement du libéralisme économique produit des inégalités patrimoniales très importantes, malgré la démocratie.

Il justifiait cette évolution par la "prévision" que la courbe s'estomperait à un moment donné et commencerait à infléchir. 1/125

La courbe de Kuznets démontre dès lors que les économistes 1/126 du vingtième siècle avaient compris et retenu les leçons du siècle précédent. Ils savaient que leur attachement au libéralisme économique conduirait à l'aggravation des inégalités patrimoniales, ce qui était pourtant contraire aux objectifs des sociétés démocratiques d'après-guerre.

Cette courbe doit sa popularité à la "solution théorique" qu'elle évoque : finalement il y aurait une redistribution des richesses accumulées et concentrées. Avec sa courbe, Kuznets sauvait l'élite et les économistes "orthodoxes". Ils pouvaient vendre l'explosion certaine des inégalités patrimoniales comme une évolution (temporaire) qui se produit dans l'intérêt de tous, puisqu'elle serait suivie d'une redistribution des richesses accumulées et concentrées, dont tous profiteraient finalement. Il suffirait d'attendre. 1/127

46. Depuis sa présentation, la courbe de Kuznets a eu le temps de perdre sa superbe.

Sans aucune surprise, la partie (ascendante) de la courbe s'est produite non seulement aux Etats-Unis, mais aussi dans tous les pays qui se sont laissés séduire par le libéralisme économique. 1/128

Sans exception, les principes, la finalité et les règles de fonctionnement du libéralisme économique aggravent sensiblement les inégalités patrimoniales. Une minorité élitare (quelques pourcents de la population) en profite : elle accumule et concentre, de façon illimitée, revenus et richesses.

L'infléchissement de la courbe, synonyme de redistribution, se fait par contre attendre. Il ne s'est jamais produit. Partout, la courbe de Kuznets continue à grimper, exactement comme elle l'a fait pendant le 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle.

1/125 S. KUZNETS avançait l'hypothèse que la demande dépasserait l'offre de travail ce qui conduirait à des rémunérations plus élevées (voy. pour une analyse plus complète : B.MILANOVIC, *Global inequality. A new approach for the age of globalization*, Cambridge-Massachusetts-Londres, Belknap press, 2016, 46-117).

1/126 Sans aucun doute, ils n'étaient pas les seuls.

1/127 Inutile de préciser que cette redistribution ne se s'était pas produite entre 1789 et 1914, ce qui n'était pas un secret.

1/128 Pour cette raison, B. MILANOVIC parle plutôt de vagues de Kuznets.

B. Van Bavel, historien néerlandais, a examiné l'inégalité patrimoniale dans des économies de marché ^{1/129} qui se sont développées depuis le 5^{ème} siècle et les résultats qu'elles ont obtenus.

Il a constaté qu'aucune redistribution autorégulée ne s'est produite dans ces économies de marché. Les inégalités patrimoniales se sont au contraire aggravées, sans limite.

Pendant qu'une minorité, de moins en moins significative, accumulait et concentrait les richesses, les conditions de vie de la majorité appauvrie et dépouillée se dégradait. Ces phénomènes, qui semblent inhérents à l'économie de marché, s'enchaînaient pendant un à deux siècles, avant d'arriver à leur scène finale. A choisir entre la mort ou la révolte que l'élite devenue trop peu nombreuse, ne pouvait pas ou plus contenir, le choix était vite fait et entraînait l'implosion du vivre ensemble. ^{1/130}

Quasiment au même moment, W. Scheidel, historien américain, arrivait à la même conclusion. Parcourant l'histoire, il a relevé, toutes sociétés confondues, que les inégalités patrimoniales ne régressent qu'en cas de guerres de taille mondiale, de révolutions de grande envergure, d'implosions de la structure étatique ou de pandémies. Il souligne que l'inégalité se remet en route aussitôt la paix rétablie, la démographie en hausse et le commerce (international) retrouvé. Il ne parle pas de redistributions autorégulées par le système économique ou financier et se montre, au contraire, assez sceptique quant au succès d'interventions en ce sens des pouvoirs publics. ^{1/131}

Il serait toutefois erroné de penser qu'il a fallu les travaux de Van Bavel et de Scheidel pour se rendre compte de l'ineptie de la courbe de Kuznets.

Cinquante années à peine avant sa "découverte", le 19^{ème} siècle et la belle époque avaient démontré "en live" que la courbe ascendante des inégalités patrimoniales échappe à tout contrôle, qu'aucune autorégulation ou redistribution est prévu par le libéralisme économique et que l'implosion du vivre ensemble (1914-1945) a mis fin à son "ascension".

Avec leurs grands-parents et leurs parents, les économistes, philosophes et juristes, en activité après 1945, avaient fait l'expérience de ces événements, qui étaient certainement griffés dans leur mémoire. ^{1/132}

Étaient-ils sincères lorsqu'ils prétendaient que le libéralisme économique améliorerait le bien-être de tous, ayant des résultats meilleurs que la démocratie?

^{1/129} L'économie de marché se caractérise par la libre circulation des immeubles (à l'origine il s'agit surtout de terre cultivable), de la main d'œuvre et de l'argent (du moyen d'échange).

^{1/130} B. VAN BAVEL, *The invisible hand*, 251-287.

^{1/131} W. SCHEIDEL, *The great leveller*, 345-401.

^{1/132} D'autant plus que l'analyse lucide de K. Polanyi (La grande transformation) rappelait ces faits.

- 47.** La constitution, en 1957, de la Communauté économique européenne (la CEE), a calmé les esprits et a permis à la démocratie de gagner du temps.

Des libertés de circulation à l'échelle européenne étaient un carburant ultra puissant pour l'économie de marché, qui florissait déjà dans chaque Etat-membre.

Le marché intérieur, entre six pays dans un premier temps, a fait exploser les chiffres d'affaires et les bénéfices des (grandes) entreprises qui savaient en profiter. Il renforçait particulièrement le pouvoir des actionnaires, qui contrôlaient l'économie et la finance.

La libre circulation des capitaux et des paiements ^{1/133} avait en outre l'avantage de protéger les richesses, existantes et futures, libres de "circuler".

La première crise pétrolière (1973) a sonné le glas de la véritable démocratie. La cohabitation, paisible en apparence, entre un pouvoir politique démocratique et les pouvoirs économiques et financiers, sous le contrôle d'une élite, prenait fin.

Se servant du spectre d'un coût de revient ^{1/134} qui dérèglerait l'économie et la finance, l'élite économique et financière a fait une rentrée fracassante sur la scène politique.

Elle se faisait accepter par le pouvoir politique démocratique comme conseillère et gardienne des remèdes qui permettraient non seulement de sortir de la crise(tte), mais aussi d'atteindre des taux de croissance du PIB, que les pouvoirs publics seraient incapables de réaliser.

Il s'agissait en fait de vieux vin dans des nouvelles bouteilles.

Les conseils, qui devenaient rapidement des "remèdes" contraignants, étaient déduits des principes, de la finalité et des règles de fonctionnement du libéralisme économique, renforcés en (néo)libéralisme.

Ils "libéraient" l'initiative privée des restrictions, qui étaient justifiées par les principes, la finalité et les règles de fonctionnement démocratiques.

La "conseillère" a d'abord obtenu une vague de privatisations. ^{1/135} Elle discréditait à cet effet l'initiative économique et financière publique, qualifiée d'inefficace et présentée comme un gaspillage d'argent "public". Le secteur

^{1/133} Cette liberté de circulation n'était pas limitée aux frontières de la communauté (l'Union) européenne ; elle était "globale".

^{1/134} A cause de la hausse du prix du "baril", conséquence inévitable du refus de livraison et/ou des réductions de "production".

^{1/135} Entamée dans les années 1980, ces privatisations se sont très souvent faites à des conditions qui ne tenaient pas compte de la rareté des avoirs privatisés et de leurs rentabilités à long terme.

privé ferait beaucoup mieux à moindre coût, ... du bénéfice pour les contribuables et la collectivité.^{1/136}

Les privatisations ont permis à l'élite économique et financière de mettre la main sur des secteurs économiques et financiers clé. Elle a surtout éliminé son seul concurrent et est devenue la seule pourvoyeuse d'emplois économiques et financiers.^{1/137}

Du point de vue de l'élite, le pouvoir politique perdait les seuls leviers, dont il disposait sur l'échiquier économique et financier.

Devenu un sans-abri économique et financier ^{1/138}, la dépendance du pouvoir public n'est pas restée sans conséquences sur le pouvoir réglementaire des législateurs et des autorités publiques.

48. Lorsqu'elle se trouve en position de force, l'élite n'est pas du genre à s'arrêter à mi-chemin.

Alors qu'elle manifeste une hostilité franche à toute tentative des pouvoirs publics qui voudraient intervenir dans ses affaires, même en temps de crise, elle se mêle, sans retenue, de l'exercice du pouvoir politique.

Elle confirme ainsi l'erreur commise par la démocratie lors des trente glorieuses, tolérant la continuité des principes, finalité et règles de fonctionnement du libéralisme économique dans les activités économiques et financières.

La vague des privatisations a été suivie par des "big bang" dans la (dé)régulation de la finance, des assurances, des sociétés commerciales, du droit économique au sens large... au motif que la dérégulation rendrait ces secteurs plus efficaces, plus flexible. Ils obtiendraient des meilleurs résultats par l'autorégulation, adaptée par définition à leurs fonctionnement et besoins.^{1/139}

Les privatisations, les "big bang", les dérégulations et les autorégulations ("efficaces et flexibles") ont annoncé et facilité la "mondialisation".

A l'aide de la libre circulation des capitaux et des paiements, l'élite économique et financière place et déplace dorénavant à volonté ses activités.

Dans l'attente d'une proposition encore meilleure, elle établit ses activités économiques et financières à l'endroit où les "autres" offrent le meilleur "return on investment". ^{1/140}

Sa volatilité contraint les Etats ^{1/141} à une concurrence fiscale et sociale aveugle, une "race to the bottom". La progressivité fiscale s'évapore, remplacée

^{1/136} En d'autres mots, l'idée sous-jacente à la courbe de Kuznets.

^{1/137} Et de leur maintien, source de pression dramatique sur les pouvoirs publics et sur la collectivité.

^{1/138} Alors même que l'argent est un instrument public. (voy infra nos 395-399).

^{1/139} Déjà contredit par l'échec sanglant de l'autorégulation (?) au dix-neuvième siècle !

^{1/140} Le meilleur rendement sur les investissements des actionnaires (investisseurs).

^{1/141} Les démocraties ne font pas exception.

par la dégressivité fiscale. 1/142 Les salaires, les cotisations sociales et les impôts deviennent un handicap.

Avec des rentrées fiscales et sociales en berne, les Etats, surtout démocratiques, peinent à financer les services et les soins publics. Par nécessité (?) ils recourent à des financements externes et, ainsi, subissent de plus en plus la loi des “marchés financiers”.

Même si certains Etats 1/143 évoluent sur les marchés financiers, le “bulk” est fait de richesses privées. L’identité des bénéficiaires ultimes est cependant délicatement occultée.

De façon anonymisée, les marchés financiers abritent des capitaux privés délocalisés 1/144, venant de tous horizons.

Puisqu’il n’existe, fort heureusement, qu’une seule planète habitable par l’homme (h/f/x), il est certain que des Etats se trouvent à l’origine de ces richesses, dont ils ont toutefois été dépouillés.1/145

Dorénavant, les richesses circulent sur des marchés financiers où elles se trouvent, contre rémunération 1/146, à la disposition d’Etats en difficultés financières, du fait que des capitaux importants leur ont été soustraits. 1/147 Qui a dit cynique ?

Lorsqu’ils font appel aux marchés financiers, les Etats se font en outre publiquement taper sur les doigts par l’élite économique et financière, qui, en réalité, ne demande pas mieux.1/148

Elle fustige l’inefficacité prétendue de la gestion des services publics et/ou du fonctionnement des pouvoirs publics. 1/149 Elle prétend qu’elle saurait faire beaucoup mieux avec beaucoup moins (de moyens publics).1/150

Des économies d’échelle et des restrictions s’imposeraient, selon elle, en matière de sécurité, de santé, d’enseignement et de culture.

1/142 Dont le poids est proportionnellement plus lourd pour les revenus et les patrimoines les plus modestes. Les impôts indirectes (par exemple la TVA) en sont l’exemple le plus connu. La dégressivité fiscale est favorable aux personnes qui ont les revenus et les patrimoines les plus importants.

1/143 Il s’agit d’Etats riches en matières premières, qui ont su conserver le contrôle de leurs richesses.

1/144 Par des techniques qui constituent des fraudes, des évasions et/ou des optimisations fiscales ou sociales.

1/145 Voy. G. ZUCMAN, *La richesse cachée des nations*, 43-62.

1/146 En frais et intérêts.

1/147 Ils ne participent plus au financement de l’Etat et de ses services et soins publics.

1/148 Puisqu’elle est active sur les marchés financiers.

1/149 Le train de vie mené par les actionnaires (et par leurs entreprises) qui contrôlent les pouvoirs économiques et financiers, n’est certainement pas à retenir comme modèle d’efficacité.

1/150 C’est-à-dire en appliquant le principe économique.

Les objectifs de l'élite se laissent facilement deviner. Elle veut diminuer davantage "la pression fiscale et sociale" qui pèse sur ses activités économiques et financières.^{1/151} En même temps, elle vise des partenariats public-privé dans l'organisation et l'exploitation (commerciale) des services publics, afin d'améliorer sa rentabilité.^{1/152}

49. Comment se mesure l'efficacité, adulée par l'élite économique et financière, qui, sans hésitation, fait du taux de croissance annuelle du PIB son instrument de mesure ? La pertinence de cette donnée semble, pour le moins, douteuse : il s'agit d'un chiffre intermédiaire, en soi dénué d'intérêt. Plus intéressant sont les actes, les comportements et les activités qui se trouvent à l'origine du PIB et de sa croissance, ainsi que le partage dont le PIB et sa croissance font l'objet.

L'attachement de l'élite à la croissance annuelle du PIB s'explique-t-il parce qu'elle considère que l'efficacité de ses efforts ^{1/153} dépasse largement celle des efforts des autres personnes (publiques et privées) qui interviennent dans sa réalisation ? Ne devrait-elle pas s'expliquer à ce sujet et soumettre sa perception "des choses" à la contradiction ?

Ou estime-t-elle, plus terre à terre, que l'efficacité s'exprime par la part du PIB et de la croissance qu'une personne ou un groupe de personnes parvient à s'attribuer ?

Il n'est pas un secret que le dernier décile et, encore plus, les derniers centiles sur les échelles des revenus et richesses^{1/154} s'attribuent une part extraordinairement disproportionnée de l'ensemble des revenus et richesses, qui progresse d'année en année.^{1/155}

La croissance du PIB a bon dos.

^{1/151} Les économies imposées aux services publics diminuent les besoins financiers de l'Etat et justifieraient des réductions d'impôts ou des charges sociales.

^{1/152} La construction, l'entretien et/ou l'exploitation d'infrastructures publiques, de prisons, d'hôpitaux publics, d'écoles...

^{1/153} Essentiellement la mise à disposition du "capital" et sa gestion : Cette "activité" est cependant mise à nu par M. Mazzucato, L'Etat entrepreneur. Pour en finir avec l'opposition public-privé, Paris, Fayard, 2020, 57-76 et 269-306.

^{1/154} C'est-à-dire les 10% ou les 1 à 5% des personnes les plus riches en revenus et en richesses.

^{1/155} Voy notamment, outre les travaux cités de A.V. BANERJEE et E. DUFLO, de T. PIKETTY et de B. MILANOVIC : L. CHANEL, *Insoutenables inégalités. Pour une justice sociale et environnementale*, Paris, Les petits matin, 2017, 182 p. ; J.D. OSTRY, P. LOUNGANI et A. BERG, *Confronting inequality. How societies can choose inclusive growth*, New York, Columbia University Press, 2019, 173 p. ; E. SAEZ et G. ZUCMAN, *The triumph of injustice. How the rich dodge taxes and how to make them pay*, New York, W.W. Norton & Company, 2019, 229 p.
Plus general: A. ATKINSON, *Inequality. What can be done?* Cambridge – Massachusetts) – Londres, Harvard University Press, 2015, 384 p. ; E. LAURENT, *Sortir de la croissance. Mode d'emploi*, Lonrai, Les liens qui libèrent, 2019, 206 p. ; T. PORCHER, *Traité économique hérétique. En finir avec les discours dominant*, Domont, Pluriel, 2018, 229 p.

Elle quantifie les résultats des activités économiques et financières sur une année, en les comparant à ceux de l'année précédente. Le calcul se fait sans se soucier du système économique et financier qui génère les résultats et de sa compatibilité avec les fondements politiques du vivre ensemble. Il fait également l'impasse sur le partage du PIB et de sa croissance.

En d'autres mots, le PIB et sa croissance font fonction de paratonnerre. Ils détournent l'attention de questions, qui pourraient s'avérer difficiles, voir épineuses... pour l'élite.

Ce mystère n'a pas lieu d'être ; l'efficacité est à apprécier en fonction des objectifs qu'une personne, un groupe ou une collective poursuit. Elle exprime dans quelle mesure la personne, le groupe ou la collectivité parvient à les réaliser.

Le PIB et sa croissance ne sont pas et ne font pas partie des objectifs à atteindre. 1/156

Pour le juriste, les objectifs à atteindre se trouvent dans la Constitution et, ensuite, dans la Convention EDH et les Traités UE. 1/157

La réalisation des principes, de la finalité et des règles de fonctionnement démocratiques, exprimés par ces normes prioritaires, constitue dès lors la mesure, l'étalon qui détermine le degré d'efficacité du vivre ensemble démocratique. Le PIB et sa croissance brillent par leur absence dans ces normes prioritaires.

Le passage en force, entamé depuis 1975 par l'élite, démontre qu'elle est en désaccord avec l'efficacité démocratique. Ce constat à son importance.

Les objectifs poursuivis par l'élite se distinguent manifestement de ceux poursuivis par les principes, la finalité et les règles de fonctionnement démocratiques. Les "réalisations" que l'élite a à son actif depuis 1975 se fondent par ailleurs sur les principes, la finalité et les règles de fonctionnement du libéralisme économique : une liberté quasiment illimitée, le "chacun pour soi et que le meilleur (le plus fort) gagne (tout)".

Si l'efficacité démocratique et (néo)libérale ne sont pas faites pour s'entendre, il échet d'examiner et de déterminer comment cette antinomie s'exprime dans le vivre ensemble et dans son système juridique.

- 50.** Dans l'absolu, il est possible, comme le pense l'élite, que la démocratie est une erreur historique et qu'il faut réunir à nouveau les pouvoirs politique,

1/156 Ils mettent un chiffre (en pourcentage) sur une situation (éphémère).

1/157 En particulier, dans les articles 2 et 3 TUE.

économique, financier et intellectuel, sous le contrôle d'une minorité gouvernante et élitaire.

Examinons dès lors l'efficacité des principes, de la finalité et des règles de fonctionnement du (néo)libéralisme économique.

De l'aveu même de l'élite, des crises économiques, financières et monétaires sont inhérentes à leur modèle économique (néo)libéral, à leur économie planifiée. 1/158

Lorsqu'elles se produisent, l'élite est généralement aux abonnés absents. Elle n'assume pas la responsabilité de la crise, préfère plutôt abandonner ses activités économiques et financières touchées par la crise et sauver ce qui peut l'être.

Elle laisse à d'autres le soin de faire le ménage et de préparer un nouveau départ (de son modèle) qui suivra le déluge.

Il est possible de considérer que ce comportement démontre l'efficacité des principes, de la finalité et des règles de fonctionnement du (néo)libéralisme économique.

Après tout, il permet à l'élite de se sortir mieux des crises que les autres. Encore et encore, elle se présente à la ligne de départ d'un nouveau cycle économique, qui aura été préparé par les autres, avec les meilleures cartes à jouer.

Poussé plus loin, ce raisonnement s'applique aussi à l'affaiblissement et, le cas échéant, à l'implosion de l'Etat démocratique, préparés par le déclin de ses principes, finalité et règles de fonctionnement.

Que des électeurs déçus se détournent du régime démocratique et sont prêts à embrasser des régimes identitaires, nationalistes et/ou autoritaires d'inspiration (néo)libérale 1/159, confirmerait également l'efficacité des principes, de la finalité et des règles de fonctionnement du libéralisme économique.

L'accumulation et la concentration, illimitées et accélérées, de revenus et de richesses par quelques pourcents de la population 1/160, iraient dans le même sens. Elles aussi illustrent l'efficacité du (néo)libéralisme économique.

- 51.** Et pourtant, l'efficacité redoutable, sinon cynique du (néo)libéralisme économique est devenue un colosse aux pieds d'argile.

1/158 Voy. supra n° 5.

1/159 Plusieurs pays et partis politiques européens sont à citer à titre d'exemples.

1/160 Avec, en tête de l'affiche, les fameux "1%".

Sous l'influence toxique du principe économique 1/¹⁶¹, son efficacité est passée maître dans l'externalisation des risques, des coûts, des pertes et des dommages, appliquée comme s'il s'agissait d'un jeu d'enfant.

La production d'un bien, produit ou service a un coût de revient. Leur commercialisation dégage, en principe, une marge bénéficiaire.

Le principe économique est d'une simplicité redoutable : les producteurs 1/¹⁶² doivent minimaliser leurs coûts et maximaliser les marges bénéficiaires.

Bien appliqué, ses résultats seront à la hauteur des espérances. Les producteurs accumulent et concentrent revenus et richesses, alors que leurs "contreparties" obtiennent, dans le meilleur des cas, des biens, des produits et des services médiocres.

Les producteurs connaissent la faiblesse de leurs biens, produits et services, mais ne bougent pas. Leur amélioration conduirait en effet à une augmentation du prix de revient, affecterait négativement leur marge bénéficiaire et/ou mettrait en danger leur position concurrentielle sur le marché.

Il est plus efficace, leur souffle le principe économique, de transférer en douce le risque, les coûts, les pertes ou les dommages aux consommateurs ou à la collectivité, qui portera secours aux "malheureux victimes".

Se trouvant au cœur même du modèle économique, le principe économique et l'externalisation des risques contredisent toutefois l'efficacité, dont le (néo)libéralisme économique prétend être le champion. L'élite applique effectivement l'externalisation, mais ne se soucie pas et ne contrôle pas son pouvoir destructeur.

Depuis les années 1960 1/¹⁶³ des scientifiques tirent sans arrêt à la sonnette d'alarme.

En vain, car l'élite n'a rien voulu entendre. En connaissance de cause elle a refusé et refuse toujours d'adapter les principes, la finalité et les règles de fonctionnement du libéralisme économique aux limites de la planète.

Se servant du "scepticisme climatique" ou voyant un "complot" dans la protection de la planète, elle a au contraire intensifié son exploitation,

1/¹⁶¹ "Obtenir le meilleur résultat possible au moindre coût et/ou effort" (voy infra nos 394-404).

1/¹⁶² L'élite qui contrôle les pouvoirs économiques et financiers.

1/¹⁶³ Voy notamment: D. H. MEADOWS, D.L. MEADOWS, J. RANDERS et W.W. BEHRENS III, *The limits to growth. A report for the club of Rome's project on the predicament of mankind*, Londres, Earth Island Limited, 1972, 205 p. Plus récent : J. HICKEL, *Less is more. How degrowth will save the world*, Londres, Penguin, 2020, 320 p.; T. JACKSON, *Prosperity without growth. Economics for a finite world*, Londres, Earthscan, 2009, 253 p.; K. RAWORTH, *Doughnut economics – Seven ways to think like a 21st century economist*, Londres, R.H. Business books, Penguin, 2017, 253 p.; J. CORNELIS, *L'économie, une pseudo-science hostile à l'économie durable*, Paris, L. Harmattan, 2018, 252 p.

externalisant sur la planète des risques, des coûts, des pertes et des dommages, qu'elle connaît pourtant de mieux en mieux.

Le contrôle de l'industrie, du secteur des transports, des communications électroniques, de l'agriculture et de la pêche intensive, de l'énergie... lui a permis d'imaginer et de mettre en œuvre des surproductions et des surconsommations sans fin.

L'épuisement des matières premières et les déséquilibres écologiques ne l'intéressent pas plus que les pollutions et la hausse de la température moyenne.

Par ses activités économiques et financières, l'élite est responsable des dérèglements climatique et écologique, mais elle ne veut rien entendre.

Le réchauffement de la planète qui est la cause de catastrophes "naturelles" (?) répétées et l'atteinte irréversible à la biodiversité lui sont imputables, mais elle ne bouge pas le petit doigt, de peur qu'elle aurait à supporter des coûts ou que son modèle d'affaires s'écroule.

Il faut rendre à César ce qui appartient à César.

Les activités humaines ordinaires n'ont pas et n'ont pas eu d'incidence significative sur l'écosystème terrestre et sa détérioration.

Ce sont les activités économiques et financières d'une élite qui a appliqué et applique toujours, sans se soucier des conséquences, les principes, la finalité et les règles de fonctionnement du (néo)libéralisme économique qui causent ces désastres. Elle a modifié l'écosystème terrestre de façon globale et significative et elle ne compte pas s'arrêter.

Il ne faut dès lors pas parler d'anthropocène mais d'élitocène : il n'y a pas lieu d'envisager un partage de responsabilité entre l'élite et "les autres".

- 52.** Dans la "logique" du (néo)libéralisme économique, les dérèglements climatique et écologique sont des dommages collatéraux qui accompagnent la réalisation de ses objectifs. Les dérèglements démontreraient ainsi à leur tour l'efficacité de ses principes, finalité et règles de fonctionnement.

L'élite a toutefois perdu de vue qu'elle n'externalise pas seulement ces risques, coûts, pertes et dommages sur "les autres", dont elle suppose qu'ils s'occuperont de la crise consécutive et qu'ils prépareront un nouveau cycle économique, mais aussi sur les forces naturelles qui déterminent le climat, la biodiversité et l'ensemble des équilibres écologiques.

Elle a surtout perdu de vue que "les autres" ne sont pas en mesure de maîtriser les forces naturelles en déséquilibre.

Elle se trouve enfermée, avec les autres, dans la bulle des externalisations climatiques et écologiques, sans manuel de sortie. Il faudra peut-être un peu

plus de temps avant que l'implosion de cette bulle fasse souffrir l'élite, mais à court terme la course folle de la planète n'épargnera personne.

Le (néo)libéralisme économique porte donc en lui un vice intrinsèque qui contredit l'efficacité dont il se flatte. Ses principes, finalité et règles de fonctionnement sont (auto)destructeurs. Son "autorégulation" mène à des crises et dérèglements climatiques et écologiques, ce qui est tout sauf une preuve d'efficacité.

L'échec inévitable du (néo)libéralisme économique, face aux dérèglements climatiques et écologiques, n'est pas imputable à la démocratie, même si elle est restée sans réponse quand le (néo)libéralisme économique est passée en force et que les défis se sont manifestés et accumulés.

Il faut cependant que les démocraties se (re)mettent véritablement au travail, dans le respect de leurs principes, finalité et règles de fonctionnement.

Ils ne regagneront pas la confiance des électeurs s'ils continuent à la bafouer. Il ne leur suffira pas de prétendre ou de promettre. Il faudra des résultats concrets et tangibles, qui se font ressentir dans les conditions de vie de chacun, (re)devenant comparables à celles des autres.

Des politiques qui s'opposent à l'accumulation et à la concentration des revenus et richesses par un partage du PIB (et de sa croissance) sont indispensables et urgentes. La redistribution des revenus et des richesses, déjà accumulés et concentrés, s'impose avec la même urgence.

La restructuration des échelles des revenus et des richesses ne sera pas une mince affaire, mais que dire des réponses à trouver face aux dérèglements climatiques et écologiques ?

Il faut permettre à l'écosystème terrestre de retrouver son souffle et de faire appel à ses ressources. Il ne sera pas possible de revenir en arrière, mais le ralentissement des activités économiques et financières, provoqué par la pandémie du Covid-19, a démontré que ces ressources existent et que l'écosystème terrestre a des facultés de récupération.

L'aggravation journalière de l'externalisation de risques, coûts, pertes et dommages sur la planète (son climat, sa biodiversité, ses équilibres écologiques) ne doit pas prendre fin en 2030 ou en 2050, mais dès à présent.

Il faut définitivement tourner le dos au modèle économique et financier du dix-neuvième siècle, aux principes, finalité et règles de fonctionnement du (néo)libéralisme économique. 1/¹⁶⁴

1/¹⁶⁴ Voy. M. MAZZUCATO, *The entrepreneurial State Debunking public vs. private sector myths*, Anthem Press, Londres-New York-Delphi, 2014, 237 p (traduction française, L'Etat entrepreneur. Pour en finir avec l'opposition public-privé, Paris, Fayard, 2020, 374 p)

Les démocraties, les législateurs, les pouvoirs publics et les ressortissants devront mettre les bouchées doubles.

Des sacrifices et des restrictions à la libre disposition, en particulier de l'élite, s'imposeront afin de préserver à court, moyen et long terme la sécurité, la santé, l'enseignement, l'épanouissement et les conditions de vie les meilleurs possible de et pour tous.

Les restrictions ne suffiront pas. Il faudra en même temps investir collectivement, en passant par les autorités publiques, dans le développement d'innovations et de nouvelles technologies qui respectent les limites de la planète et qui évitent les pièges des principes, de la finalité et des règles de fonctionnement du (néo)libéralisme économique.

Cette voie unique ne s'ouvre qu'à la démocratie, qui est le seul régime politique qui est capable de l'emprunter, véritablement.

Les principes, la finalité et les règles de fonctionnement démocratiques sont les seules garanties qui justifient l'espoir de pouvoir préserver, dans la mesure du possible, l'écosystème terrestre et les valeurs essentielles du vivre ensemble. Ceux qui en doutent, prennent une lourde responsabilité à leurs risques et périls.

Le droit et la justice devraient se trouver au centre du changement radical, qui s'impose. Ils endossent une part de responsabilité considérable pour la situation dans laquelle se trouvent la planète et le vivre ensemble, qu'ils assumeront en jouant un rôle décisif dans l'élaboration et l'application des remèdes que requiert un avenir véritablement démocratique. Honoreront-ils cette responsabilité et leur potentiel à l'égard de la planète et du vivre ensemble ?

Cette question est examinée dans les cinq chapitres qui suivent.